



ABONNEMENTS
Agents et Départements limitrophes
Autres Départements.

REDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal
et dans toutes les Agences de Publicité

Notre Nouveau Concours

Ce Concours a commencé le
DIMANCHE 15 MAI

Il est
Facile, Simple, Attrayant
De plus
LES PRIX

attribués aux gagnants sont tous importants. C'est d'abord
Un GRAND PRIX de
CINQ MILLE FRANCS
EN ESPÈCES

Dix autres prix de
CENT FRANCS EN ESPÈCES
seront attribués aux DIX GAGNANTS suivants.

Plus de
500 autres prix
seront enfin distribués aux gagnants de ce

NOUVEAU CONCOURS
POUR Y PRENDRE PART

Il suffit de lire attentivement notre intéressant feuilleton historique
L'Assassinat

DE LA RUE DES OYERS
Chaque jour, dans ce feuilleton, nous supprimons UN SEUL MOT.

Sur un tableau que nous mettrons à leur disposition, avant la fin du feuilleton, nos lecteurs auront à indiquer quels sont les mots supprimés AUX ENDROITS LAISSÉS EN BLANC dans les DROITS LAISSÉS EN BLANC dans les

Les prix seront attribués à ceux qui enverront le plus grand nombre de mots exacts.

LE CONCOURS
sera fermé avant la fin du feuilleton
C'est alors que LES SOLUTIONS DEVONT NOUS ÊTRE ENVOYÉES.

CONDITION TRÈS IMPORTANTE :
Chaque tableau envoyé devra être accompagné des BONS DE CONCOURS que nous publions chaque jour en fin du feuilleton.

On peut se procurer dans nos bureaux et chez nos dépositaires les numéros contenant avec les bons déjà publiés, le commencement de L'ASSASSINAT DE LA RUE DES OYERS.

La Journée d'Hier

Le gouvernement du tsar s'est enfin décidé à publier le rapport du général Stessel sur le défilé des Russes à Kin-Tchéou.

De nombreux cas de désertion, de mutilations volontaires et des mouvements de révolte sont signalés dans l'armée russe.

Le repopulateur Piot a adressé à M. Combes une nouvelle lettre, attirant l'attention du gouvernement sur la situation des familles pauvres, chargées d'enfants.

La commission sénatoriale des congrégations a entendu le président du Conseil, qui a justifié le projet de la Chambre sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

Le capitaine-archiviste Dautriche, arrêté pour faux relatifs à l'affaire Dreyfus, a subi deux interrogatoires.

La Cour d'Assises de la Savoie a rendu son arrêt sur le double assassinat d'Air-les-Bains. — La femme Giriat est condamnée à 15 ans de travaux forcés ; Bassot, à 10 ans de la même peine et le scieur Robardet à 3 mois de prison avec sursis.

A Paris, une jeune servante a tiré six coups de revolver sur la fille de ses anciens patrons.

A Armentières-Houplines, la situation de la grève du textile est restée stationnaire. — Aucun incident ne s'est produit. — Le préfet du Nord s'est rendu à Armentières.

A Douai, un jeune homme, demeurant à Hélin-Liépard, s'est noyé en voulant sauver un gamin tombé à l'eau.

Trois aspects d'une Idée

Libres-penseurs, républicains, socialistes : sont-ce trois groupes distincts, correspondant à des tendances différentes ? Non. Ce sont les formes et les noms de la même doctrine envisagée à trois points de vue qu'il est impossible de ne pas aborder tour à tour.

Quelle est l'idée commune servant de base à ce triple programme ? C'est celle qui a inspiré la Déclaration des Droits de l'Homme, celle qui s'énonce dans la première ligne de cet immortel édit : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

En d'autres termes, c'est l'affirmation de la personne humaine. Liberté, dignité, responsabilité, inviolabilité égale de toute personne humaine, telle est bien la grande nouveauté caractéristique de la Révolution française comme aussi de la Révolution américaine.

Du moment qu'une société arrive à comprendre qu'elle a pour parties intégrantes et pour éléments constitués les individus dont chacun est un ayant-droit, que tous les autres ensemble ne peuvent supprimer, aussitôt une conception de la vie humaine — individuelle et collective — se fait jour, qui transforme, ou plutôt qui bouleverse toutes les anciennes croyances morales et religieuses, politiques et sociales.

1. — Il faut que la personne humaine soit libre : ce commandement s'adresse d'abord à la personne elle-même.

Est-ce un droit, est-ce un devoir qui se trouve ainsi proclamé ? L'un et l'autre tout ensemble. Un droit, car il faut qu'elle puisse s'opposer à toute contrainte, à toute entrave qui la priverait du plein exercice de ses facultés. Un devoir, car elle-même ne peut pas plus annihiler sa liberté que la laisser annihiler par autrui. Toute servitude est un crime de lèse-humanité, sans en excepter la servitude qui se croit volontaire.

L'homme est fait pour penser, pour aimer, pour vouloir. Si on le force ou s'il se force à ne pas penser, à ne pas aimer, à ne pas vouloir ou à ne le faire que par procuration et sur l'ordre d'autrui, c'est une personne humaine mutilée ; ce n'est plus l'homme s'épanouissant selon sa nature, c'est l'homme réduit à la passivité animale.

La première forme de la liberté humaine, c'est donc la liberté de l'esprit. Il faut faire usage de sa raison et de sa conscience pour avoir droit au nom d'homme libre. Qui a peur d'être homme, il peut décorer cette disposition, le nom qu'il voudra, l'appeler foi, piété, dévotion, sentiment religieux, lumière surnaturelle, grâce divine, peu importe. Le fait est, à l'aise ou pas, être homme, être libre, être soi, c'est-à-dire un être pensant et voulant, prêt à dire ce qu'il pense et ce qu'il veut, pour qui il le pense et pour qui il le veut. Il nous déclare qu'il s'en rapporte à une autre autorité, inflexible, qui le dispense et au besoin lui défend d'agir par lui-même : elle se charge de tout pour lui, pourvu qu'il croie, qu'il obéisse et qu'il paie.

Il se peut que ce croyant s'imagine avoir de bonnes raisons pour consentir à cette abdication. Ne cherchons pas si c'est faiblesse ou crainte, dévotion, scrupule ou terreur, crédulité ou docilité excessive. Constatons seulement que celui-là sera mal préparé à défendre ensuite, dans un domaine quelconque, une de ses libertés, qui aura commencé par renoncer à la première de toutes — c'est aussi à vrai dire, la plus difficile en matière de liberté intellectuelle et morale.

L'esprit laïque, la libre-pensée : voilà donc le point de départ de toute doctrine affirmant la liberté de la personne humaine. C'est la liberté dans la sphère individuelle, celle qui ne dépend que de l'individu lui-même, celle que lui seul peut se donner ou s'enlever.

2. — Il faut que la personne humaine soit libre, en un second sens. Nous n'envisageons plus la personne à l'état isolé et dans le seul jeu de sa vie spirituelle intime, mais en société et dans ses multiples rapports avec ses semblables.

Ici, l'obligation ne concerne plus l'homme tout seul ; il faut que tous s'entendent pour reconnaître à chacun les mêmes droits qu'à tous les autres. Tout est réglé sous le nom de démocratie ou de république. Il se distingue des régimes monarchiques, aristocratiques, oligarchiques, par ce trait essentiel que tout membre du corps social est supposé en possession d'une sorte de droit naturel remplaçant le droit divin, base des autres régimes. Plus de classes, de castes, de familles dotées a priori de privilèges que les autres, plus de droits d'aînesse et du droit commun. Un homme en vaut un autre, il n'y a plus que des citoyens tous libres et tous égaux devant la loi. C'est nécessairement le suffrage universel, cette expression tangible de la liberté et de l'égalité politiques.

Aucun système n'est plus simple : l'égalité n'est-elle pas la simplicité même ? Comme tout autre, ce système a ses inconvénients ; mais qui accepte la République démocratique, c'est-à-dire égalitaire, accepte d'avance et le suffrage universel qui en est la base, et l'instruction universelle qui en est la condition, et la souveraineté nationale qui en est la résultante. C'est l'organisation et la garantie par l'Etat de la liberté de tous au point de vue de la vie politique ; c'est le gouvernement au point de vue de la vie civile, puisque c'est elle-même et elle seule qui fait ses lois, choisit ses gouvernants, contrôle leur action et, au besoin, leur prêche main-forte contre toute résistance du dedans et du dehors.

3. — Il faut que la personne humaine soit libre : ce principe est vrai encore en un autre sens.

Est-il libre, est-il l'égal d'autrui, l'homme qui, pour vivre, dépend du bon vouloir d'autrui ?

Peut-on l'appeler libre et l'égal des autres celui qui, enfant, n'a pas le moyen de développer par la culture son intelligence, si vive qu'elle soit, par cela seul qu'il est né de parents pauvres et doit gagner sa vie à l'âge où d'autres enfants plus heureux font leurs études ; celui qui, homme fait, ne sera jamais sûr d'avoir du travail et s'il en trouve, jamais sûr d'un minimum de salaire répondant à ses plus impérieux besoins, jamais sûr de pouvoir donner à ses enfants le pain quotidien et si strict nécessaire d'une existence humaine ; celui qui, enfin, vieillit

lard, n'a ni réserve assurée, ni retraite promise, ni ressource, ni secours, ni aide, ni aucun moyen d'échapper à la maladie et à l'indigence ?

Est-ce là la destinée d'une personne humaine, et le contentement pourrions-nous faire l'illusion qu'en de telles conditions matérielles la liberté et la dignité de l'homme soient respectées ? Une société qui toquere est de choses est-elle vraiment la société républicaine fondée sur le respect de l'être humain, c'est-à-dire sur le double devoir, pour tout être humain, de remplir son rôle d'homme et, pour la société, de lui en fournir les moyens, en le protégeant contre tout ce qui le dégraderait ?

La réforme sociale est donc dans une intime connexité avec la réforme politique. L'une consacre l'autre, est la traduction légale et l'application collective de cette idée fondamentale qu'une société civilisée doit faire vivre l'homme en homme et non pas en esclave ou en demi-brute. L'une comme l'autre suppose un pays ayant pour idéal d'être propice à l'éclat des forces et des vertus de l'humanité, un idéal qui tend à réaliser au moins graduellement cet idéal, une législation enfin inspirée des principes mêmes de la Déclaration ou des principes de 89, c'est-à-dire de ceux qui mettent la dignité humaine à la base de toute l'organisation sociale au point de vue philosophique, au point de vue politique, au point de vue économique.

Ne peut-on pas dire que ce sont là trois aspects différents d'une même vérité, trois déclarations de la même loi, trois versions corrélatives du même Evangile ?

Est-il possible d'être libre-penseur sans être républicain, d'être républicain sans être socialiste ? Est-on socialiste ou républicain si l'on n'est résolu à laïciser et à défendre comme à pratiquer l'autonomie de la conscience ?

Sans doute, rien de tout cela n'est plus vrai si l'on donne à ces trois mots le sens étroit ou volontairement rétréci que les sectes s'imputent les unes aux autres et qu'elles finissent par adopter pour elles-mêmes. Si par « libre-penseur » il faut entendre le catholique à rebours qu'il fait de l'athéisme un credo ; si « républicain » est devenu synonyme de bourgeois satisfait, de politicien résigné au statu quo indéfini et de libéral-progressiste plein de courtoisie pour les droits des autres ; si par le nom de « socialiste » on désigne exclusivement l'esprit violent ou le déclamateur passionné qui se dispense d'étudier les moyens de rénovation de la société en se liant à la fois à la révolution sociale, dernière forme du socialisme ou du communisme, et à l'effet il n'y a plus de lien entre les trois idées que nous venons de rapprocher.

Mais dès que l'on cherche à leur donner à toutes trois un sens précis et une formule rationnelle, on reconnaît sans peine qu'elles se tiennent, se limitent et se complètent comme un ensemble national de règles déterminées dans tous les domaines de la pensée et de l'action, soit individuelle, soit collective, la marche légitime de l'esprit humain vers le seul idéal qui puisse le satisfaire, celui d'une société de liberté, de justice et de fraternité.

F. BUISSON.

LIRE EN 3° PAGE :
CHEZ LES MINEURS, par Basly

Choses du Jour

LE PRETEXTE

On sait que la Chambre a consacré à la Discorde, la Nuit et le Jour de la République, le sixième jour de la semaine que les Romains avaient réservé à Vénus, déesse de la beauté.

C'est en effet le vendredi que MM. les députés lancent la pomme fatale dans les quilles ministérielles, — si nous pouvons ainsi dire sans irrévérence ! — et s'éloignent de leur tombeau.

Vendredi dernier donc, certain Grosjean, représentant des nationalistes de Pontarlier, voulait montrer, sans doute, son adresse à son curé, avant pris pour point de mire les jambes de M. Chaumié, grand maître de l'Université.

M. Grosjean qui fut juge nagure, — sa biographie le dit et les justiciables de Versailles devraient sans doute le témoigner, — avait jugé qu'un « Manuel d'Histoire générale », récemment publié par un ex-professeur de l'Université, M. Gustave Hervé, contenait des choses... des choses... oh ! mais des choses à rendre éramoisi le drapeau tricolore.

Nous qui avons lu ce livre, nous ne l'avions pas trouvé sans de réels mérites de précision historique et de bon sens, et nous accueillions avec beaucoup de plaisir — nos lecteurs ne l'ont peut-être pas oublié — les vieilles méthodes de M. Hervé d'ouïer avec les vieilles méthodes d'enseignement de l'histoire. Il analyse les événements dans leurs conséquences économiques et sociales. De ci, de là, il se laisse bien entraîner à des expressions audacieuses, à des définitions hasardeuses ; mais comme le remarquait hier Jaurès, dans « l'Humanité », il lui suffirait de modifier très légèrement quelques passages de son livre pour en faire une œuvre classique de première valeur.

Le Ministre de l'Instruction publique avait, d'ailleurs, d'autant plus beau jeu contre le Grosjean qui voulait lui en remontrer, qu'il pouvait déclarer que le premier venu est libre, en France, de faire imprimer ses conceptions historiques, philosophiques ou morales et que la censure de l'« Autorité » ne peut s'exercer que dans un cadre limité sur lequel M. Hervé n'a nullement empiété. Si des instituteurs ont acheté son livre, l'ont commenté, ils ont sûrement moins coupables que les ignorants qui enseignent l'histoire à la façon du père Loriquet.

Les bonnes raisons à opposer aux vénérationnaires de l'interpellateur ne manquaient donc pas. Pourquoi M. Chaumié s'est-il, dès lors, rangé à l'opinion outrée du nationaliste Grosjean ? Pour faire pièce au parti socialiste, tout simplement. La conclusion de ce fastidieux débat le prouve.

En effet, malgré Jaurès qui, une fois déjà

plus, a donné de toute la puissance de son admirable parole et de sa grande sincérité, le « bloc » s'est divisé, aux applaudissements ironiques de la réaction.

Nous entendons bien que M. Chaumié a voulu prouver aux nationalistes qu'il n'était pas le prisonnier du parti socialiste. C'était superflu et le prétexte choisi comme l'instant où des très mauvais, — Le parti socialiste ne sort pas diminué de ce débat, au contraire ; mais le Gouvernement n'en sort pas grandi, à cause même de la composition de la majorité qu'il a groupée.

Une lettre a été faite au « Bloc » qui ne sera pas oubliée par l'abnégation socialiste.

Mais encore ne faudrait-il pas recommencer, G. SIAUVE-EVAUZY.

Cà et Là

FRATERNITE D'ART

Nagure encore, Rodin était un redoutable sujet de discussion. On était du clan qui voit en Rodin un autre Michel-Ange ou de la bande qui trouve que Rodin sculpte comme son concierge. Pas de milieu !

Aujourd'hui, Rodin est un excellent artisan de la réconciliation nationale. Le comité qui vient de se former à Paris pour acheter le « Penseur » de Rodin est composé des meilleurs ennemis du monde : On y voit, par exemple : Banc et Jules Lemaitre ; Mirbeau et Denys Cochin ; Quentin-Bauchart et Henri Turot ; Henri Letellier et Jean Dupuy.

« Voici, ô surprise ! que dans le sein de cet heureux comité fraternisent Joseph Reinach et Henri Rochefort ! Le comité qui vient de se former à Paris pour acheter le « Penseur » de Rodin pense à quelque chose voilà belle matière à réflexions. Mais, à mon modeste avis, ce Penseur a ceci de spécial qu'il ne pense pas, même sculpturalement.

Le comité en question se propose d'offrir ce Penseur singulier au « Peuple »... L'Art pour le Peuple, la Beauté pour le Peuple — le tout à grand renfort de majuscules — est une de ces bonnes blagues qui, pour être dévies, n'en ont pas moins le défaut de durer longtemps. Le peuple a besoin d'air, de lumière et de pain, beaucoup plus que de statues, et, en fait de Beauté, il se contenterait fort bien de logements un peu plus salubres que ceux où il croupit actuellement.

DIVORCE ET CLÉRICALISME

La loi civile belge admet le divorce. Les juges doivent donc plus que tous les autres citoyens faire respecter ces dispositions légales, d'autant plus nécessaires qu'elles sont le plus sûr garant de la morale publique.

Quoi de plus immoral en effet que cette conception cléricale du mariage qui prétend enchaîner deux êtres quand l'amour et l'estime réciproques ont disparu ou bien encore quand l'un des contractants s'est montré indigne d'associer son existence à celle de l'autre resté honnête et droit.

En bien, le crois-tu, il est dans la magistrature belge, cléricalisée à outrance depuis vingt ans, des hommes qui par fanatisme religieux affichent le mépris des dispositions réglant le divorce et qui font du prosélytisme là où ils ont pour devoir d'appliquer la loi.

Le « Journal des Tribunaux » rapporte à cet égard, l'édifiante histoire que voici : Un jeune homme, malheureux en ménage, présentait sa requête en divorce à un vice-président du tribunal civil de Bruxelles, remplaçant le président empêché.

« Vous savez, madame, que le divorce est condamné par l'Église ? — Vous êtes une madame, vous pouvez vous remarier, l'Église ne bénirait pas une nouvelle union.

« — Je suis, mais je suis mariée civilement ; mon enfant n'est pas baptisé. — Madame, l'Église tient pour concubinage le mariage civil sans bénédiction. Si vous voulez remarier encore après le divorce, ce sera une situation pire que la prostitution. »

La plaquette se retint, fondant en larmes une femme d'énergie. Elle n'en maintint pas moins sa procédure — sur laquelle devra se prononcer peut-être ce même magistrat, si hostile au divorce.

Ce n'est malheureusement pas en Belgique seulement que des magistrats, qui ont pour devoir d'appliquer la loi et non de faire des sermons, se montrent rebelles envers la loi du divorce.

La Fête de la Laïque

Comme nous l'avons déjà annoncé, tous les amis de l'École laïque fêteront le 19 juin courant, dans toute la France, l'anniversaire de l'enseignement primaire laïque.

C'est le 19 juin 1872 que Jean Macé, Emmanuel Vauchez et leurs amis de la Ligue de l'enseignement déposèrent à l'Assemblée nationale, à Versailles, le fameux pétitionnaire de 182,225 signatures d'ou sont sorties les lois scolaires. Et c'est cette date que, le 19 juin 1904, dans le moindre village de France, on commémorera en une fête de l'école laïque qui s'élargit aux proportions de fête nationale.

de l'enseignement. Il fallait susciter des correspondants, des délégués. Il fallait organiser la conscription des dévouements, s'extériorisant en démarches, en visites, en actes.

Il n'a pas été envoyé moins de quatre-vingt mille listes à signer, pas moins de quatre cent mille circulaires, instructions, lettres de rappel à l'œuvre formidable.

À la besogne matérielle s'ajoutait la nécessité de la lutte à soutenir contre la réaction, qui résistait à « l'agitation scolaire ».

La moitié des collaborateurs, des collecteurs de noms, appuyant le paraphe — car chaque signature était accompagnée d'un sou — criaient que le début de la campagne. Mais encore ne faudrait-il pas recommencer.

On menaçait les porteurs de listes ; on allait même jusqu'à s'emparer des papiers pour les brûler. Des gardes champêtres verbalisaient au nom d'une autorité qu'on devine — et qui se dissimulait sous des formes arbitrairement légales. Des bruits étaient semés dans les villages. Il allait « arriver de la peine » aux signataires.

Bien n'y fit. L'entêtement brave de Baucher, la bonhomie et la finesse de Jean Macé triomphèrent de tous les obstacles.

À la fin de mai 1872, on était prêt. Les laïques de listes attendaient qu'une délégation en fût remise officielle à Versailles.

Ce n'était que le début de la campagne. Plus tard, Chambre et Sénat se montrèrent hostiles et résistèrent.

Ce fut vers les conseils municipaux que Jean Macé et Vauchez se tournèrent alors, en 1873. Dur et long fut le siège des municipalités, contrariées par l'Ordre moral. Mais quel succès compensa la peine ! Environ 3,000 conseils municipaux avaient souscrit à une formule, définitive, lumineuse, débarrassée de considérants et d'historique, disant nettement les volontés de la nation.

Cette déclaration, résumée et aboutissement de la pétition, tient en quelques lignes qui pourront être lues utilement, le 19 juin, dans toutes les écoles :

« Les soussignés demandent l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque pour les deux sexes, dans toutes les écoles subventionnées par les communes, les départements et l'Etat.

« Obligatoire, dans le double intérêt de l'individu et de la société, au nom de leur solidarité réciproque.

« Gratuite, au nom de l'égalité et pour ôter tout prétexte aux mauvais vouloirs ;

« Laïque, parce que le principe : la science à l'école et l'instruction religieuse à l'église, est le seul qui protège efficacement la liberté de conscience.

C'est l'anniversaire de l'École laïque, gratuite et obligatoire que tous les républicains célébreront le dimanche 19 juin, d'un bout à l'autre de la France, en dépit de l'hostilité des réactionnaires, des royalistes, des prêtres, du mauvais vouloir manifesté ou dissimulé de municipalités cléricales, comme celle de Lille.

BÉTISE CLÉRICALE

On se préoccupe tout particulièrement depuis quelque temps de diminuer la mortalité infantile. L'Académie de médecine d'une part, et de l'autre le Parlement, cherchent les moyens de resourdre ce grave problème.

En Bretagne, les fanatiques laissent aux saints le soin d'appeler les remèdes à ce danger si souvent dénommé par M. Piot.

Lorsqu'un enfant agonise, voici, en effet, le procédé employé pour le sauver : Faire pour l'enfant une croûte. Personne ne doit donner plus d'un sou. La croûteuse doit remettre la somme à un prêtre sans la compter. Le tout sert à dire une messe au profit du petit moribond.

Si nul n'a donné plus d'un sou, si la croûteuse n'a aucune idée du total des sous amassés, la guérison est certaine ; sinon, c'est qu'une des conditions requises n'a pas été observée !

Le procédé est simple et ingénieux. S'il est efficace pour enricher les prêtres, il l'est moins pour guérir les enfants.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LA GUERRE Russo - Japonaise

Tous les critiques militaires sont, actuellement d'accord pour considérer comme extrêmement grave pour les Russes l'éventualité de la chute de Port-Arthur. Il apparaît bien qu'elle compromettrait de façon irréparable leur position stratégique, car reprendrait ensuite la place serait une tâche au-dessus des forces humaines.

Port-Arthur ne contient pas seulement les meilleures unités navales de la Russie, et l'étoile de sa flotte, c'est, en outre, une position maritime admirable, qui commande absolument le golfe de Pelchili. A côté, Dalny, protégée par cette forteresse puissante, devait être un Shanghai russe et le débouché commercial des immenses possessions moscovites en Asie. Aujourd'hui, Dalny au pouvoir de l'ennemi lui sert de base maritime dans son attaque contre Port-Arthur.

Un premier point est à élucider : quel est, au juste, la force numérique de la garnison russe de Port-Arthur ? Alors que certains journaux l'évaluaient jusqu'à 50,000 hommes, elle ne serait d'après le correspondant du Times à Tcheli-Pou, que de 15,000 soldats. Quoiqu'il en soit, la chute de la forteresse russe apparaît comme certaine, si un secours insperé ne lui arrive pas, soit par terre, soit par mer.

Or, le mouvement offensif d'une colonne russe de 30,000 hommes, partie de Liao-Yang qu'on nous avait annoncé, il y a quelques jours, n'a décidément pas été poursuivi, en admettant même qu'il n'ait jamais été tenté.

Actuellement, tout essai de ce genre serait une pure folie, étant donnée l'écrasante supériorité des forces japonaises, qui représentent au moins 250,000 hommes. D'ailleurs, le mouvement enveloppant, poursuivi avec beaucoup de méthode contre Liao-Yang et Moukden par le général Kouroki, va incessamment aboutir à des succès décisifs sur ce côté. L'armée de Kourouptkine aura donc bien trop à faire pour sa propre sauvegarde. Reste donc le secours par mer : la fameuse escadre de la Baltique, dont les amis du gouvernement russe, n'ont cessé de nous annoncer l'intervention décisive sur le théâtre des hostilités. Mais cette « chimère patriotique » comme l'appelle la critique militaire du Times, apparaît de plus en plus illusoire et lointaine.

Actuellement, l'escadre de la Baltique n'est pas prête. Certaines dépêches annoncent qu'elle serait en état de prendre la mer à la fin-août, d'autres prétendent qu'elle ne sera prête avant le 15 octobre. D'autre part, elle fait deux mois au moins pour atteindre Port-Arthur. Ces deux faits, en se basant sur les données les plus favorables aux Russes, elle ne saurait arriver dans la mer Jaune avant le fin octobre.

D'ici-là, le drapeau japonais flotte sur Port-Arthur.

Nombreuses désertions en Russie

MANIFESTATION CONTRE LA GUERRE

Petersbourg, 4 juin. — Dans tout l'Empire russe il se produit de nombreux cas de désertion volontaire de nombreux cas de désertion volontaire pour échapper au service militaire les moyens les plus divers et les plus ingénieux.

Ainsi à Tomsk, et dans beaucoup d'autres villes sibériennes, on a vu des conscrits fuir la Russie et le Japon à leur conséquence la demande de tous les hommes pouvant partir pour la Mandchourie d'entre dans la police, parce que les policiers sont exempts de tout service militaire.

D'un autre côté, le nombre de bolchevistes et de berges semble avoir décuplé depuis quelque mois. Ceux qui ne sont pas berges partent de gros bandes sur les navires pour aller faire de la contrebande à l'étranger.

A Varsovie un jeune soldat vient d'être condamné à trois mois de prison pour avoir distribué aux recrues de la ville de Varsovie, les vingt-quatre heures, couvrir leur corps d'ulcères.

A Chabarovsk, un jeune homme s'est présenté devant le conseil de révision ; il n'avait plus une seule dent. Il a avoué s'en être fait arracher quinze à l'aide de sa complicité devant les médecins militaires.

En Pologne, il y a un grand nombre de gens qui se mutilent volontairement, s'arrachant des doigts, pour ne pas faire de service militaire et éviter de partir pour la guerre.

Le Hoco-Polskie publie une dépêche de Charkow, d'après laquelle des scènes étonnantes se seraient passées là-bas au moment du récent départ des troupes pour l'Extrême-Orient. Les réservistes auraient dû être jetés de force dans les wagons. Leurs femmes seraient couchées sur le sol, et on leur eût enlevé le train de partir, et bien qu'on eût essayé à les emmener pour la plupart, seize d'entre elles revinrent se jeter sur la voie au moment où le train était déjà en marche. Quelques-unes avaient été écrasées et plusieurs grièvement blessées.

Et dire qu'il y a en France une certaine presse qui ose parler de l'ardeur patriotique du peuple russe et de son désir de continuer la guerre à outrance !

La défaite russe de Kin-Tchéou

RAPPORT DU GÉNÉRAL STESSSEL
Petersbourg, 4 juin. — Nous avons annoncé d'hui seulement le rapport du général Stessel sur la bataille de Kin-Tchéou. Ce rapport est daté du 28 mai, et il est communiqué par le général Giliński au ministère de la guerre à la date du 2 juin. Il n'apprend rien qu'on ne sache. Tous les petits détails qu'il contient, de présidents télégraphiques les avaient déjà été connus.

— Le 26 mai dit le général Stessel, après un combat acharné qui a duré deux jours, j'ai ordonné le soir d'évacuer la position de Kin-Tchéou, car nous avions devant nous au moins trois divisions avec 130 canons. Je fus de l'ennemi, surtout les feux de quatre canonniers et de six la-prière, arrivés dans